



Communiqué de l'Union Confédérale des Retraités CGT

Augmentation des pensions : Nous sommes très, très loin du compte !

L'augmentation des pensions de base annoncée pour le 1^{er} avril 2012 est : **+ 2,1%**. Après celle de 2,30% pour les retraites complémentaires, elle n'est pas de nature à corriger un bilan désastreux en matière de politique économique et sociale, de rémunérations et de retraite.

Elle ne changera en rien le quotidien de millions de retraités qui peinent à boucler leur fin de mois. Les titulaires de basses pensions resteront fragilisés et, parmi eux, une majorité de femmes qui, pour la plupart, s'enfoncent dans la pauvreté.

Les diverses réformes sur les retraites engagées depuis 1993 ont conduit à une baisse généralisée de plus de 20% du niveau de vie de tous les retraités. La réforme de 2010 imposée par Nicolas Sarkozy, les hausses de prix en tout genre, la surtaxation des mutuelles, les dispositions gouvernementales et autres plans d'austérités adoptés au cours de ce quinquennat n'ont fait qu'amplifier la dégradation du pouvoir d'achat des pensions des retraités et futurs retraités.

L'insupportable est atteint et il est grand temps de changer de politique en mettant fin à cette spirale infernale qui constitue un facteur de paupérisation continue des retraités et qui pèse sur la consommation et donc sur l'emploi.

**• Parce que c'est vital pour vivre dignement leur retraite,
• parce que l'argent existe pour satisfaire les revendications,
• parce que, comme pour les salaires, c'est nécessaire pour sortir de la crise,**
les retraités exigent, et dans l'urgence, un relèvement substantiel des pensions, des retraites complémentaires, et plus particulièrement pour les plus basses.

La CGT revendique :

- Le minimum de retraite au niveau du SMIC et que celui-ci soit porté à 1 700 € brut par mois.
- Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.
- 300 € par mois pour tous au titre du rattrapage.
- La pension de réversion à 75% de la retraite initiale.
- Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier.
- Le rétablissement de la demi-part fiscale pour les veuves, veufs, divorcés, séparés.

Les retraités qui sont également appelés à participer à l'élection présidentielle ont l'occasion d'exprimer, par leur vote, leur volonté de voir une autre répartition des richesses qui privilégie les revenus et le niveau de vie des salariés, des retraités et de la protection sociale.

Montreuil, le 29 mars 2012